

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2018

Absents sans procuration : Mme Durrant, M. Héraud et M. Terminière

1 – Indemnité allouée au Comptable du Trésor de Montbron

M. Le Maire expose à son Conseil que M. PEZE, le percepteur qui a remplacé Mme STIOPHANE, a pris ses fonctions au 1^{er} mars 2018 et les quittera au 31/07/2018. Ce dernier demande à ce que son indemnité de conseil (prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable) lui soit versée. Après débat, le CM décide d'accorder à M. PEZE son indemnité de conseil qui s'élève à 192,24 € net.

2 – Choix de la commission d'appel d'offres pour le lot 10 chauffage plomberie VMC

La société SUD OUEST CHAUFFAGE qui avait le lot 10 pour les travaux de la salle des fêtes a été liquidée en mars 2018. De ce fait, un nouvel appel d'offres restreint a été lancé et il en ressort que trois entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres a délibéré le 04 juin 2018 : c'est la société SNEE qui a obtenu le marché pour un montant de 49 442,53 € H.T. soit 59 331,03 € T.T.C.

Le CM valide le choix de la commission.

3 – Remplacement de Mme Laplace pour son congé d'été

Mme Stéphanie LAPLACE prend son congé d'été du lundi 30/07 au samedi 18/08 inclus.

Comme tous les ans, elle sera remplacée par Mme Nadine RICHARD. Le CM valide.

4 – Modification sur le PADD ex CDC Bandiat-Tardoire

M. Le Maire présente au conseil les modifications du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ex CDC Bandiat-Tardoire.

5 – Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

M. Le Maire expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. Le règlement européen apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. A.GE.D.I. propose la mise à disposition de son délégué, M. Jean-Pierre MARTIN, à la protection des données.

Après réflexion, le CM décide d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de mutualisation avec A.GE.D.I. et désigne M. Jean-Pierre MARTIN comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

6 - Création d'une réserve incendie pour les villages de La Peyre et Empeyrat

M. et Mme BINCHET doivent construire un bâtiment agricole au village de La Peyre. Afin d'être en conformité avec la réglementation incendie, il leur faut réaliser une réserve d'eau de 120 m3. M. Le Maire indique que la commune a aussi l'obligation de sécurité pour les villages de La Peyre et Empeyrat où il n'y a pas de bouches à incendie.

M. Le Maire et M. Morellet Jean-Michel, pompier (lieutenant) à Montbron, se sont rendus sur place afin que cette réserve puisse se mutualiser (servir aux deux villages et aux bâtiments agricoles de ce périmètre). Il en ressort qu'un terrain appartenant justement à M. et Mme Binchet serait situé à bonne distance. M. Le maire propose de passer une convention avec les conjoints Binchet pour une mise à disposition de ce terrain. Pour les frais de construction de cette réserve, M. Le Maire indique qu'il a proposé à M. et Mme Binchet une participation de moitié. Un devis a été réalisé. Il s'élève à 11 004,43 € T.T.C. Un débat s'engage afin de déterminer la participation de la Commune.

Le Conseil Municipal demande à M. Le Maire de proposer l'acquisition du terrain à l'euro symbolique et que la Commune finance entièrement les travaux de la réserve. M. le Maire et M. Morellet doivent faire un état des lieux pour mettre en place d'autres réserves à incendie sur la Commune.

7 – Locations

M. Tessaud Bernard et Mme Peyrazat Marie ont emménagé dans le logement au 12 route de Montbron (à côté de l'agence postale) au 01 mai 2018. Le loyer mensuel s'élève à 500 € auquel il faut rajouter 80 € de chauffage. Ils ont versé une caution d'un mois de loyer.

M. Joslet Christian a emménagé dans le logement au 23 route de Montbron (attenant au restaurant) au 1^{er} juin 2018. Le loyer mensuel s'élève à 250 € sans les charges. Il a versé une caution d'un mois de loyer.

Le Conseil Municipal valide ces choix.

8 – Révision des loyers

M. Le Maire demande à son conseil s'il souhaite augmenter ou non les loyers communaux.

Après débat, le CM décide de ne pas les augmenter pour 2018.

REOUVERTURE DU RESTAURANT DU CHATAIN-BESSON LE 09 JUILLET 2018

Le Maire, Denis DONNARY

